



Appel pour le 15 septembre, communiqué de :

L'Intersyndicale FO, CGT, FSU, Solidaires des Côtes d'Armor se prononce pour :

L'ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL

Depuis mars 2016 l'intersyndicale 22 est, et reste déterminée, face au gouvernement qui se moque avec dédain des salariés et de leurs organisations syndicales majoritaires. Il gouverne par la force à coups de 49.3 pour imposer la loi travail.

Cette loi libérale est totalement contraire à l'intérêt de l'ensemble des salarié-es, toutes les conditions de travail sont liées à ce texte (embauches, licenciements, salaires, pénibilité, hiérarchie des normes, rythmes,...). Il est clair qu'à terme la fonction publique sera aussi concernée car nombre de règles statutaires relève de la transposition de dispositions du code du travail. L'abrogation de la loi travail est à l'ordre du jour de toutes les AG, d'autant que le gouvernement s'entête à humilier les salariés et leurs organisations par des provocations répétées, accentuées par un état d'urgence permanent avec pour objectif de museler leur expression et de réduire les libertés syndicales.

La régression sociale ne se négocie pas, l'intersyndicale 22 refuse unitairement cette loi et en exige le retrait.

L'emploi, les salaires et les conditions de travail restent des préoccupations majeures pour la majorité des français.

Le chômage et la précarité sont des fléaux pour notre pays. Les créations d'emplois, dans le privé comme dans le public, sont pourtant nécessaires pour répondre aux besoins de toute la société. La stabilité et la qualité des emplois sont non seulement gage de progrès social et de qualité de vie pour les salarié-e-s et les jeunes, mais sont aussi un facteur essentiel de création d'emplois. La loi Travail tourne le dos à cet enjeu ! Tous les pays qui ont fait l'expérience d'une telle réforme du droit du travail (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Allemagne) en mesurent aujourd'hui les conséquences néfastes.

Comme le montre, le meeting du 7 septembre à Nantes, notre détermination reste intacte **« Promulgation ou pas, on n'en veut pas ! Abrogation de la loi travail »**.

Cette dynamique est amplifiée par l'appel intersyndical national pour l'organisation de manifestations le 15 septembre. Cet appel est d'ores et déjà repris par de nombreuses fédérations qui appellent à la grève. L'intersyndicale 22 invite tous les syndicats à organiser des AG pour se prononcer sur cette revendication essentielle qu'est l'abrogation de la loi travail et de décider des modalités pour la gagner.

Dans les Côtes d'Armor, l'intersyndicale invite les salarié-es et leurs syndicats à rejoindre par la grève et/ou débrayages, les manifestations et mobilisations du 15, annoncées à 11h, à St Briec, Lannion, Guingamp.

Saint-Briec, le 5 septembre 2016